

TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres renvoient à la numérotation suivie dans l'ouvrage)

	NUMÉROS
INTRODUCTION	1
TITRE I	
LES BASES JURIDIQUES	
ET LE CHAMP D'APPLICATION DE LA PROCÉDURE	
DE RENVOI PRÉJUDICIEL	
CHAPITRE I. – L'ARTICLE 267 DU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE (TFUE)	2-8
Section I. – <i>Les modifications rédactionnelles</i>	5
Section II. – <i>La dissémination textuelle : les ex-articles 35 UE et 68 TCE</i>	6-8
CHAPITRE II. – L'EXTENSION DE LA PROCÉDURE PRÉJUDICIELLE AU TRIBUNAL PAR LE TRAITÉ DE NICE	9-10
CHAPITRE III. – LES CONVENTIONS ET PROTOCOLES PARTICULIERS	11-12
TITRE II	
LA NOTION DE JURIDICTION	
CHAPITRE I. – LES PRINCIPES	13-15
CHAPITRE II. – LES CAS PARTICULIERS	16-24
TITRE III	
LE CHAMP D'APPLICATION MATÉRIEL	
DE LA COMPÉTENCE D'INTERPRÉTATION	
OU EN APPRÉCIATION DE VALIDITÉ	
ATTRIBUÉE À LA COUR	
CHAPITRE I. – L'ACTE SUSCEPTIBLE D'INTERPRÉTATION A TITRE PRÉJUDICIEL	26-42
Section I. – <i>Les traités</i>	27-32
Section II. – <i>Les actes pris par les institutions et par les organes ou organismes de l'Union</i>	33-35
Section III. – <i>Les actes conventionnels</i>	36-39

NUMÉROS

Section IV. – <i>L'interprétation du droit communautaire par renvoi du droit national</i>	40-42
CHAPITRE II. – L'ACTE SUSCEPTIBLE D'APPRECIATION DE VALIDITÉ À TITRE PRÉJUDICIEL	43-49

TITRE IV

**LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES
ENTRE LE JUGE NATIONAL
ET LE JUGE COMMUNAUTAIRE
DANS LA MISE EN ŒUVRE
DE LA PROCÉDURE PRÉJUDICIELLE**

CHAPITRE I. – L'AFFIRMATION DU CONTRÔLE EXERCÉ PAR LE JUGE COMMUNAUTAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE PRÉJUDICIELLE PAR LE JUGE NATIONAL	51-54
CHAPITRE II. – LA CONFIRMATION ET L'EXTENSION DES CAS D'IRRECEVABILITÉ DES QUESTIONS PRÉJUDICIELLES POSÉES PAR LE JUGE NATIONAL	55-74
Section I. – <i>L'irrecevabilité pour cause de litige artificiel</i>	56-57
Section II. – <i>L'irrecevabilité pour causes d'absence de fondement ou de nécessité de la question préjudiciale posée</i>	58-69
1. Le refus de donner des consultations générales ou de répondre à des questions hypothétiques	59
2. Le refus de répondre en cas d'absence d'effet utile	60-62
3. Le refus de répondre à des questions posées dans le cadre d'un litige dénué d'application du droit communautaire ou dont les liens avec celui-ci ne sont pas clairement délimités	63-68
4. Le refus de se prononcer sur la validité d'un acte de droit communautaire au-delà du délai prescrit pour contester la légalité de cet acte par voie directe, lorsqu'une telle action est recevable	69
Section III. – <i>L'imbroglio jurisprudentiel en matière de recevabilité des renvois préjudiciels</i>	70-74

TITRE V

LA PROCÉDURE

CHAPITRE I. – LES DIFFÉRENTS TYPES DE PROCÉDURE DEVANT LA COUR DE JUSTICE	77-90
Section I. – <i>La procédure ordinaire</i>	78-85
Section II. – <i>La procédure accélérée</i>	86-87
Section III. – <i>La procédure préjudiciale d'urgence</i>	88-90

TABLE DES MATIÈRES

173

NUMÉROS

CHAPITRE II. – L’OBLIGATION OU LA FACULTÉ DE SAISIR LA COUR DE JUSTICE	
À TITRE PRÉJUDICIEL	91-101
Section I. – <i>L’obligation de saisine dans le chef des «juridictions dont les décisions ne sont pas susceptibles d’un recours juridictionnel de droit interne»</i>	92-95
Section II. – <i>La faculté de saisir la Cour de justice à titre préjudiciel</i>	96-101
CHAPITRE III. – LA SAISINE DE LA COUR DE JUSTICE PAR LE JUGE DES RÉFÉRÉS	102-108
CHAPITRE IV. – LES EFFETS DU DROIT INTERNE ET DU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DEVANT LE JUGE NATIONAL SUR LA SAISINE DE LA COUR DE JUSTICE	109-117
Section I. – <i>Les effets du droit interne</i>	109-114
Section II. – <i>Les effets du déroulement de la procédure pendante devant le juge national</i>	115-117
CHAPITRE V. – LE RECOURS À LA PROCÉDURE PRÉJUDICIELLE EN CAS DE PROCÉDURES PARALLELES DEVANT LES JURIDICTIONS NATIONALES ET COMMUNAUTAIRE	118
CHAPITRE VI. – L’USAGE DE LA PROCÉDURE PRÉJUDICIELLE EN CAS D’INTERPRÉTATION D’UNE DIRECTIVE NON TRANSPOSÉE	119

TITRE VI

LES EFFETS DES ARRÊTS PRÉJUDICIELS

CHAPITRE I. – LES EFFETS DES ARRÊTS PRÉJUDICIELS EN INTERPRÉTATION	121-135
Section I. – <i>Les effets à l’égard de la juridiction de renvoi</i>	122-123
Section II. – <i>Les effets à l’égard des juridictions autres que la juridiction de renvoi</i>	124-125
Section III. – <i>Les effets dans le temps</i>	126-132
Section IV. – <i>Les effets de l’interprétation donnée par la Cour sur la reconnaissance du principe de la responsabilité des Etats</i>	133-135
CHAPITRE II. – LES EFFETS DES ARRÊTS PRÉJUDICIELS EN APPRÉCIATION DE VALIDITÉ	136-147
Section I. – <i>Les effets à l’égard de la juridiction de renvoi</i>	137-140
Section II. – <i>Les effets à l’égard des juridictions autres que la juridiction de renvoi</i>	141-142
Section III. – <i>Les effets dans le temps</i>	143-145
Section IV. – <i>L’obligation pour l’institution dont l’acte a été déclaré invalide de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation illégale constatée</i>	146-147

	PAGES
ANNEXES	149
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	163
INDEX ALPHABÉTIQUE	167